



# Rapport annuel 2021

Nova Scotia School Insurance Exchange

AXÉ SUR LE PROGRÈS. SANS BUT LUCRATIF.

# Rapport annuel 2021

---

Nova Scotia School Insurance Exchange

## TABLE DES MATIÈRES

<b>VUE D'ENSEMBLE DU SIP</b> .....	<b>2</b>
Énoncé de mission .....	<b>3</b>
L'avantage de la réciprocité .....	<b>3</b>
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>4</b>
<b>RAPPORTS</b> .....	<b>5,6</b>
Rapport conjoint de la présidente du conseil et du directeur général .....	<b>5,6</b>
<b>SOUSCRIPTEURS</b> .....	<b>7</b>
<b>CADRES DU SIP</b> .....	<b>8,9</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>10,11</b>
Annexe 1 – États financiers vérifiés de 2020 .....	<b>10</b>
Annexe 1 – Bulletin d'information du printemps 2021 du SIP .....	<b>11</b>

# Rapport annuel 2021

---

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### VUE D'ENSEMBLE DU SIP

Le Nova Scotia School Insurance Program (programme d'assurance scolaire de la Nouvelle-Écosse) ou SIP est une bourse d'assurance réciproque, autorisée par le surintendant des assurances de la province de la Nouvelle-Écosse. Le nom officiel du SIP est « Nova Scotia School Insurance Exchange ».

Le SIP est un organisme à but non lucratif détenu et exploité par les sept centres régionaux d'éducation de la Nouvelle-Écosse, le Conseil scolaire acadien provincial et le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse. Le SIP assure à ces souscripteurs la capacité de conserver efficacement des niveaux de risque appropriés et de transférer à moindre coût les risques non conservés au marché de l'assurance en tirant parti des économies d'échelle. Notre objectif clé demeure de stabiliser les primes des souscripteurs d'une année sur l'autre et de niveler les hauts et les bas des cycles traditionnels du marché dur ou mou de l'assurance.

Le mandat du SIP est de fournir des solutions d'assurance propre à l'éducation, des services d'administration et de règlement des sinistres ainsi que de gestion des risques aux centres régionaux d'éducation, au CSAP et au CCNE.

Le champ d'action du SIP comprend :

- Enquêtes sur les sinistres, gestion et règlement des sinistres
- Gestion des risques
- Limitation des pertes
- Achats d'assurance (assurance de risques successifs)
- Surveillance du marché de l'assurance et renseignement
- Gestion des rapports d'incidents
- Inspections des écoles
- Assurance-accidents des élèves
- Assurance-accidents des bénévoles
- Défense des intérêts des souscripteurs pour toutes les questions liées aux risques et aux sinistres.

# Rapport annuel 2021

Nova Scotia School Insurance Exchange

## ÉNONCÉ DE MISSION

Le SIP est une bourse d'assurance sans but lucratif qui s'engage à fournir des services d'assurance de qualité aux centres d'éducation de la Nouvelle-Écosse, au Conseil scolaire acadien provincial et au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse.

## AVEC LE SIP, L'AVANTAGE DE LA RÉCIPROCITÉ

- Accès direct à des conseils d'experts en matière de gestion des risques et des sinistres.
- Service personnalisé offert au secteur de l'enseignement public en Nouvelle-Écosse
- Mise en commun des profils de risque dans le domaine de l'éducation en Nouvelle-Écosse pour tirer parti des économies d'échelle, conserver efficacement des niveaux de risque appropriés et transférer les risques indésirables au marché de l'assurance de la manière la plus rentable possible.
- Contribution et gouvernance par le biais de représentants au sein du conseil d'administration.

# Rapport annuel 2021

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un conseil d'administration composé de neuf membres est responsable de la gouvernance du programme d'assurance scolaire. Un représentant de chaque centre d'éducation, du CSAP et du CCNE est nommé tous les quatre ans par chacun des souscripteurs. La composition du conseil d'administration du SIP pour l'année 2020-2021 était la suivante :

Souscripteur	Personne nommée	Conseil d'administration	Poste
<i>Centre régional d'éducation de la vallée d'Annapolis</i>	Pat Murphy B.Ed., M.Ed.	Administrateur	Directeur des programmes et des services aux élèves
<i>Centre régional d'éducation du Cap-Breton-Victoria</i>	Wendy King B. Sc., B.Ed., M.Ed., CPHR	Administratrice	Directrice des ressources humaines
<i>Centre régional d'éducation Chignecto-Central</i>	Herb Steeves B.Sc., P.Eng., MBA	Administrateur	Directeur des services opérationnels
<i>Conseil scolaire acadien provincial</i>	Janine Saulnier B.Sc., MBA	Présidente	Directrice des finances et trésorière
<i>Centre régional d'éducation d'Halifax</i>	Terri Thompson CPA, CGA	Administratrice	Directrice des services financiers
<i>Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse</i>	Bill Strubank B.Sc.	Vice-président	Gestionnaire des services de santé, de sécurité et d'environnement
<i>Centre régional d'éducation de la Rive-Sud</i>	Genna LeBlanc CPA, CA	Administratrice	Directrice des finances
<i>Centre régional d'éducation du Détroit</i>	Chris Grover CPA, CGA	Administrateur	Directeur des finances
<i>Centre régional d'éducation Tri-County</i>	Craig Crosby	Administrateur	Directeur des opérations

# Rapport annuel 2021

Nova Scotia School Insurance Exchange

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Janine Saulnier  
Présidente du conseil d'administration



Bruce Macdonald  
Directeur général

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2020-2021 du SIP.

Au cours de l'année écoulée, le SIP a fonctionné sous la menace de la pandémie de COVID-19 pendant douze mois complets. Bien que personne n'eût pu prédire la durée de cette pandémie, il est rassurant de se pencher sur l'année écoulée et de constater que le SIP a démontré sa capacité à poursuivre ses activités normales dans des circonstances laborieuses. Le SIP s'est adapté de manière à fonctionner à distance, et au bureau au besoin, tout au long de la pandémie.

Le programme d'assurance responsabilité civile du SIP a enregistré une légère diminution de la fréquence des sinistres en raison de la réduction des activités dans les locaux scolaires. La gravité des sinistres engageant la responsabilité civile est restée conforme à la tradition et n'a pas été une source de préoccupation. Toutefois, notre programme d'assurance des biens a maintenu sa tendance des dernières années et a montré une fréquence et une gravité préoccupantes des sinistres.

L'industrie de l'assurance dans son ensemble continue de connaître un marché commercial dur, comme on n'en a pas vu depuis plus de 15 ans. Le secteur de l'éducation a été tout particulièrement touché par les conditions du marché, qui ont entraîné de fortes hausses des prix et une réduction de la capacité du programme d'assurance de risques successifs. Les défis rencontrés par le programme d'assurance des biens du SIP et le marché de l'assurance nous forcent à concentrer notre attention sur la nécessité d'étudier les franchises auto-assurées du SIP pour poursuivre l'objectif à long terme de fournir le plus faible coût du risque possible à nos souscripteurs.

En raison des multiples impacts de la COVID-19 sur les souscripteurs du SIP, l'élaboration prévue du plan stratégique quinquennal du SIP a été reportée à plus tard. Ce processus reprendra dès que la pandémie se sera calmée.

# Rapport annuel 2021

## Nova Scotia School Insurance Exchange

Le conseil d'administration a mené à bien plusieurs activités au cours de l'année, notamment les suivantes :

- Demande publique de propositions et nomination ultérieure d'un actuaire.
- Demande publique de propositions et nomination ultérieure d'un courtier d'assurance.
- Évaluation actuarielle annuelle.
- La clôture de l'exercice financier du SIP a reçu une opinion sans réserve de son actuaire JSCP.
- États financiers vérifiés (annuels).
- La clôture de l'exercice financier du SIP a reçu une opinion sans réserve de son vérificateur KPMG.
- Au 31 mars 2021, la valeur totale des sinistres non réglés était de 1 994 095 \$.
- Le passif des sinistres pour 2021 s'élève à 3 531 000 \$, soit une variation de (86 294 \$) par rapport à 2020.
- Les réserves d'équilibrage à la clôture de l'exercice étaient de 4 984 031 \$, soit bien supérieures au montant de 4 000 000 \$ recommandé par l'actuaire.
- Les réserves d'équilibrage continuent de dépasser largement le niveau requis par l'actuaire, en dépit du fait qu'elles ont été utilisées pour compenser l'augmentation globale exigée de la facturation des primes aux souscripteurs en 2020, par rapport à l'année précédente.
- L'assemblée générale annuelle du SIP s'est tenue en juin 2021.

Le conseil d'administration du SIP a accueilli trois nouveaux administrateurs en 2020-2021. Genna LeBlanc représente le Centre régional d'éducation de la Rive-Sud. Craig Crosby est issu du Centre régional d'éducation Tri-County et Wendy King vient du Centre régional d'éducation du Cap-Breton-Victoria.

Le conseil d'administration du SIP a vu le départ de deux administrateurs au cours de l'année écoulée : Paul Oldford et Scott Surette. Nous souhaitons à Paul et à Scott tout le succès possible dans leurs futurs projets.

Nous remercions sincèrement nos souscripteurs pour leur soutien continu au programme d'assurance réciproque et notre personnel pour son dévouement indéfectible à l'égard de nos souscripteurs.

# Rapport annuel 2021

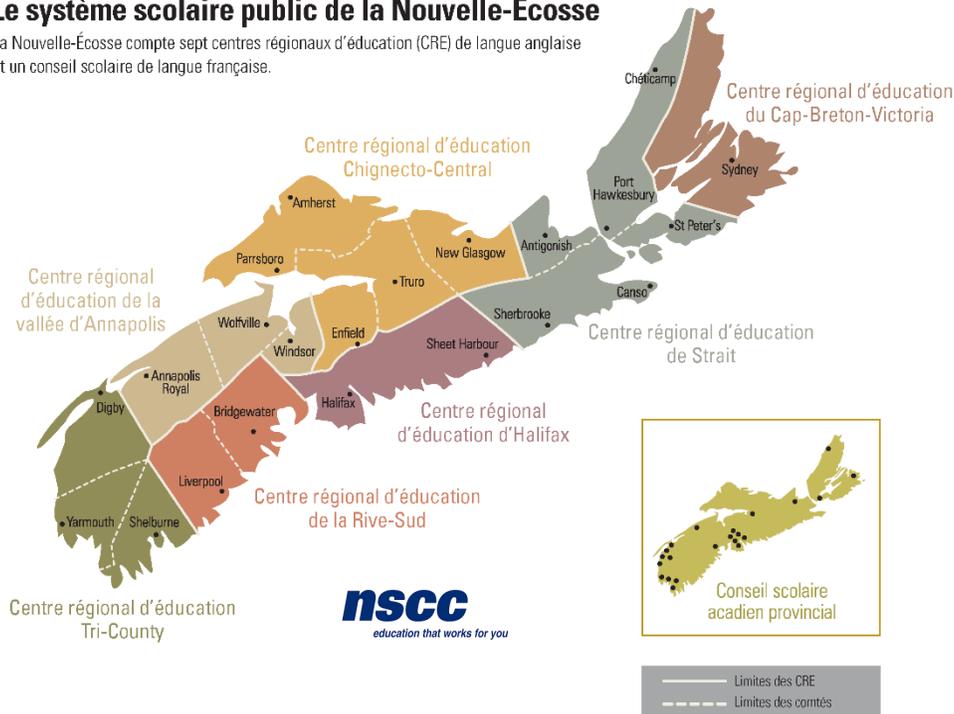
## Nova Scotia School Insurance Exchange

### SOUSCRIPTEURS

- Centre régional d'éducation de la vallée d'Annapolis
- Centre régional d'éducation du Cap-Breton-Victoria
- Centre régional d'éducation Chignecto-Central
- Conseil scolaire acadien provincial
- Centre régional d'éducation d'Halifax
- Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse
- Centre régional d'éducation de la Rive-Sud
- Centre régional d'éducation du Détroit
- Centre régional d'éducation Tri-County

### Le système scolaire public de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse compte sept centres régionaux d'éducation (CRE) de langue anglaise et un conseil scolaire de langue française.



# Rapport annuel 2021

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### CADRES DU SIP

La gestion du SIP relève de la responsabilité du personnel. Les membres du personnel suivants étaient en place au cours de l'année 2020-2021.



Bruce planifie, organise, gère et évalue les opérations du SIP conformément aux objectifs établis par le conseil d'administration.

Lee-Anne s'occupe des services de gestion des risques, de limitation des pertes et d'achat d'assurance pour les souscripteurs.

Cindy gère les finances du SIP, rend compte au conseil d'administration, à la province de la Nouvelle-Écosse et au surintendant des assurances; elle s'occupe également de l'approvisionnement.

# Rapport annuel 2021

## Nova Scotia School Insurance Exchange

### CADRES DU SIP (suite)



Rebekah aide la gestionnaire des risques et répond aux demandes de renseignements au sujet des excursions et des activités scolaires.

Dawn apporte un soutien au directeur général, travaille en étroite collaboration avec le conseil d'administration et fournit un soutien administratif au personnel.

Valencia et Meagan gèrent les sinistres, le programme d'assurance-accidents des élèves et les demandes d'attestation d'assurance. Elles fournissent aussi un soutien administratif au personnel.

# Rapport annuel 2021

---

Nova Scotia School Insurance Exchange

## Annexe 1

États financiers vérifiés de 2020

États financiers combinés du

**SCHOOL INSURANCE  
PROGRAM DE LA  
NOUVELLE-ÉCOSSE**

Exercice clos le 31 mars 2021

---



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Purdy's Wharf Tour 1  
1000-1959, rue Upper Water  
Halifax NS B3J 3N2  
Canada  
Téléphone 902-492-6000  
Télécopieur 902-429-1307

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux abonnés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés de School Insurance Program de la Nouvelle-Écosse (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état combinés de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état combinés du résultat net
- l'état combinés du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état combinés de la variations des réserves pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau combinés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière combinée et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.P. / S.R.P. C.R.L.*

Comptables professionnels agréés

Halifax, Canada

Le 25 juin 2021

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la situation financière

Au 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 441 987 \$	4 411 451 \$
Placements (note 4)	7 238 849	8 392 050
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire (note 7)	13 000	127 263
Primes payées d'avance	814 097	-
Autres actifs	252 717	106 030
Immobilisations corporelles (note 5)	9 538	7 983
<b>Total de l'actif</b>	<b>13 770 188 \$</b>	<b>13 044 777 \$</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer	222 811 \$	151 545 \$
Primes reçues d'avance	4 480 818	4 116 346
Passif-sinistres (note 7)	3 531 000	3 617 294
<b>Total du passif</b>	<b>8 234 629</b>	<b>7 885 185</b>
Réserves des souscripteurs :		
Réserves de stabilisation des tarifs (note 10)	4 984 031	5 086 541
Cumul des autres éléments du résultat global	551 528	73 051
	<b>5 535 559</b>	<b>5 159 592</b>
<b>Total du passif et des réserves</b>	<b>13 770 188 \$</b>	<b>13 044 777 \$</b>

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

Au nom du conseil d'administration :

  
Janine M. Saulnier (Aug 25, 2021 10:18 ADT)

administrateur

  
William Strubank (Aug 25, 2021 11:50 ADT)

administrateur

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat net

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Activité d'assurance		
Primes émises		
Primes brutes	6,457,465 \$	5,034,012 \$
Primes de souscription	(5,135,924)	(3,174,690)
Primes nettes acquises	1 321 541	1 859 322
Sinistres payés	873 280	877 864
Passif-sinistres (note 7)	(63 525)	(41 919)
Sinistres nets	809 755	35 945
Excédent des primes sur les sinistres	511 786	1 023 377
Activité de placement		
Produits financiers (note 4[b])	433 050	368 331
Frais de gestion des placements	(37 446)	(40 218)
Produits financiers nets	395 604	328 113
Autres charges		
Charges d'exploitation de l'assurance	10 047	11 241
Charges d'exploitation (note 12)	999 853	1 009 283
Total des autres charges	1 009 900	1 020 524
Résultat net	(102 510) \$	330 966 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné du résultat global

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Résultat net	(102 510) \$	330 966 \$
Autres éléments du résultat global		
Actifs financiers disponibles à la vente :		
Profit (perte) latent(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente	697 812	(257 360)
Ajustements de reclassement :		
Profit réalisé sur la cession d'actifs disponibles à la vente	(219 335)	(73 443)
Total des autres éléments du résultat global	478 477	(330 803)
Résultat global	375 967 \$	163 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné de la variation des réserves

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	Réserves de stabilisation des tarifs	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 31 mars 2019	4 755 575 \$	403 854 \$	5 159 429 \$
Résultat net	330 966	-	330 966
Autres éléments du résultat global	-	(330 803)	(330 803)
Solde au 31 mars 2020	5 086 541 \$	73 051 \$	5 159 592 \$
Résultat net	(102 510)	-	(102 510)
Autres éléments du résultat global	-	478 477	478 477
Solde au 31 mars 2021	4 984 031 \$	551 528 \$	5 535 559 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

État combiné des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Rentrées (sorties de fonds)		
Exploitation :		
Résultat net	(102 510) \$	330 966 \$
Éléments hors trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	9 232	9 240
Profit sur la vente d'immobilisations corporelles	(775)	-
Produits financiers	(433 050)	(368 331)
Variation des réserves pour sinistres SMND	(20 193)	(42 156)
Ajustements des réserves	(66 101)	127 500
Variation du fonds de roulement hors trésorerie (note 15)	(775 255)	(270 814)
Produit d'intérêts	16 043	38 449
Produit de dividende	178 929	249 024
Augmentation des primes reçues d'avance	364 472	1 545 703
	(829 208)	1 619 581
Placements :		
Obligations achetées	(853 657)	(3 151 815)
Capitaux propres achetés	(304 684)	(147 521)
Produit de la vente d'obligations	2 208 250	2 866 912
Produit de la vente de capitaux propres	819 847	152 741
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	775	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 787)	(2 902)
	1 859 744	(282 585)
Augmentation de la trésorerie	1 030 536	1 336 996
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 411 451	3 074 455
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	5 441 987 \$	4 411 451 \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés

Exercice clos le 31 mars 2021

---

Le School Insurance Program (SIP) de la Nouvelle-Écosse regroupe la Nova Scotia School Insurance Exchange (NSSIE) et son mandataire, la Nova Scotia School Insurance Program Association (NSSIPA). Le SIP vend de l'assurance de dommages aux sept centres régionaux de la Nouvelle-Écosse pour l'éducation, à un conseil scolaire provincial ainsi qu'au Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse (ci-après les « souscripteurs »).

La NSSIE, établie en vertu d'un accord d'assurance de réciprocité daté du 1<sup>er</sup> décembre 2000, est autorisée par le surintendant des assurances (« NSSI ») à vendre de l'assurance de dommages en Nouvelle-Écosse, y compris de l'assurance responsabilité civile professionnelle, conformément à la partie XII de l'*Insurance Act* (Nouvelle-Écosse) R.S.N.S. 1989, ch. 231, et plus précisément l'article 321.1.

Le siège social du SIP est situé au 11, boulevard Akerley, bureau 150, à Dartmouth (Nouvelle-Écosse).

## 1. Base de préparation

### (a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers combinés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Le conseil d'administration en a autorisé la publication le 25 juin 2021.

### (b) Base de regroupement

Les états financiers combinés reflètent l'ensemble de l'actif, du passif, des produits, des charges et des flux de trésorerie de SIP, lequel comprend la totalité de la NSSIE et de la NSSIPA. Aucune autre entité liée ou associée n'exerce ses activités sous le nom usuel de SIP. Le SIP consolide ses comptes avec les comptes publics du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les états financiers ont été préparés sur une base regroupée afin de tenir compte des dépenses engagées par la NSSIPA à titre de mandataire de la NSSIE, qui est financée par les apports que lui fait la NSSIE. Tous les soldes et toutes les opérations interentités ont été éliminés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 1. Base de préparation (suite)

### (c) Base d'évaluation

Les états financiers combinés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur, et du passif-sinistres, qui est évalué par actualisation conformément à la pratique actuarielle reconnue (qui, en l'absence d'un marché actif, constitue un indicateur raisonnable de la juste valeur).

### (d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers combinés sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP.

### (e) État combiné de la situation financière

Le SIP dresse son état combiné de la situation financière par ordre de liquidité. Les éléments d'actif et de passif qui sont censés être recouverts ou réglés plus de 12 mois après la date de clôture font l'objet des notes 4 et 8.

## 2. Principales méthodes comptables

### (a) Primes

Les primes sont acquises sur la durée des polices connexes. Vu que l'année d'assurance du SIP prend fin le 31 mars, il n'y a pas de primes non acquises au 31 mars. Les primes reçues d'avance se composent des primes reçues au cours de l'exercice considéré et qui se rapportent à la période d'assurance commençant le 1<sup>er</sup> avril de l'année suivante.

### (b) Actifs et passifs financiers

#### (i) Actifs financiers

Le SIP comptabilise tous les actifs financiers à la date de transaction. Les coûts de transaction liés à l'achat d'instruments financiers sont comptabilisés dans la valeur comptable desdits instruments.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

La trésorerie se compose du compte de trésorerie et des dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Tous les placements sont des titres désignés comme étant disponibles à la vente. Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui permet d'inclure les profits et les pertes latents dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à la constatation d'une vente ou d'une perte de valeur, après quoi le cumul des profits et pertes latents est comptabilisé dans les produits financiers. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le cumul des profits ou des pertes dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers (sauf les obligations au titre des contrats d'assurance) sont comptabilisés au coût amorti.

### (ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction à laquelle le SIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le SIP décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Il détient les passifs financiers non dérivés suivants : les créanciers et charges à payer.

### (iii) Principes de l'évaluation à la juste valeur

Les instruments financiers du SIP comptabilisés à la juste valeur ont été classés selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 — prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (iii) Principes de l'évaluation à la juste valeur (suite)

- Niveau 2 — techniques d'évaluation fondées sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix). Cette catégorie comprend les instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.
- Niveau 3 — techniques d'évaluation utilisant des données non observables importantes. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données d'entrée non fondées sur des données observables et pour lesquels les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Les instruments de cette catégorie qui sont évalués en fonction des prix cotés pour des instruments similaires pour lesquels des ajustements ou hypothèses importants non observables sont nécessaires doivent tenir compte des différences entre les placements.

### (iv) Produits financiers

Les produits de dividendes et d'intérêts sont inclus dans les produits financiers et comptabilisés au fur et à mesure qu'ils s'accumulent. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les distributions provenant de fiducies de revenu canadiennes sont constatées à titre de produits au moment de leur réception. Le produit de dividendes sur les placements en actions est comptabilisé à la date ex-dividende.

### (v) Frais de placement généraux

Les frais de placement généraux sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le montant des profits et des pertes résultant de la cession d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la cession avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et il est comptabilisé dans le résultat net au titre des autres produits.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Actif	Période
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans
Matériel informatique	2 ans

### (d) Passif-sinistres

Une provision a été établie pour les passifs estimés à l'égard de tous les sinistres déclarés et impayés selon chaque cas, plus un montant pour l'évolution défavorable des sinistres et pour les sinistres subis au 31 mars, mais qui n'ont pas encore été déclarés au SIP. Le calcul de ces provisions tient compte de la valeur temps de l'argent selon des taux d'actualisation fondés sur les produits financiers prévus découlant des actifs adossant ces provisions.

Étant donné que ces montants sont nécessairement fondés sur l'estimation de tendances futures en matière de gravité des sinistres et sur d'autres facteurs qui pourraient varier au fur et à mesure que les sinistres sont réglés, les montants définitifs à payer peuvent correspondre plus ou moins aux montants estimés. Bien qu'il soit impossible de mesurer le degré de variabilité de ces estimations, la direction est d'avis que les montants inscrits pour les sinistres impayés et les frais d'expertise connexes sont adéquats. Un actuaire révisé périodiquement ces estimations et, lorsque des ajustements à ces provisions s'imposent, ils sont pris en compte dans les résultats de l'exercice.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (e) Garantie supplémentaire et autre couverture d'assurance de première ligne

Le SIP, au nom de ses souscripteurs, a obtenu une garantie supplémentaire ainsi qu'une autre couverture d'assurance de première ligne. Il n'a enregistré aucun montant relativement à ces autres couvertures, puisqu'il n'est pas assureur dans ces contrats.

### (f) Sommes à recouvrer par récupération et subrogation

Dans certaines circonstances, le SIP acquiert le droit d'engager une poursuite contre des tiers pour des indemnités versées à des souscripteurs en vertu de contrats d'assurance ou de procéder à la cession des biens endommagés. Il a constaté et déclaré toutes les sommes identifiables et mesurables qu'il s'attend à recouvrer et celles-ci ne sont comptabilisées que lorsqu'elles sont payées ou confirmées par un avocat ou les experts en sinistres du SIP.

### (g) Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont ceux qui comportent un risque d'assurance pendant toute leur durée. Le SIP est exposé à un risque d'assurance lorsqu'il accepte d'indemniser un souscripteur si un événement futur incertain spécifié affecte de façon défavorable le souscripteur. Le risque d'assurance se définit comme étant la possibilité de payer une somme beaucoup plus grande lorsque l'événement assuré survient que lorsqu'il ne survient pas.

### (h) Impôt sur le revenu

En sa qualité de bourse d'assurance au sens de l'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIE n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

En sa qualité d'organisme sans but lucratif au sens de la *Societies Act* de la Nouvelle-Écosse, la NSSIPA n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu et, par conséquent, aucune provision en ce sens n'a été constituée dans les présents états financiers combinés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Dépréciation

(iv) Actifs financiers

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et qu'il a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut ou un retard de paiement par un débiteur, la restructuration d'une dette due au SIP selon des modalités que ce dernier n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre de placement. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un titre de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

Les pertes de valeur sur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisées en transférant au résultat net la perte cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et inscrite dans les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au résultat net est égal à la différence entre le coût d'acquisition, après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. Tout changement affectant les provisions pour dépréciation attribuable à la valeur temps est reflété comme un élément distinct du produit d'intérêts.

Si la juste valeur d'un titre de créance disponible à la vente et ayant subi une perte de valeur augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière doit être reprise et le montant de la reprise doit être comptabilisé en résultat net. Cependant, tout recouvrement ultérieur de la juste valeur d'un titre de capitaux propres disponible à la vente et ayant subi une perte de valeur est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### (v) Actifs non financiers

Le SIP passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente prévus. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles sont déterminées.

### (j) Conversion des devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du SIP. Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie canadienne au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sur les placements disponibles à la vente sont classés dans les autres variations de la valeur comptable du placement et sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les actifs et les passifs monétaires sont convertis aux taux de change courants.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

(k) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

(vi) IFRS 17, *Contrats d'assurance*

Le 18 mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Le 25 juin 2020, il a publié des modifications à l'IFRS 17 afin d'aider les entités à mettre en œuvre la norme et de reporter la date d'entrée en vigueur. La nouvelle norme s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'IFRS 17 remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Cette norme instaure une comptabilisation uniforme pour tous les contrats d'assurance. Elle exige qu'une société évalue les contrats d'assurance au moyen d'estimations et d'hypothèses mises à jour qui reflètent le calendrier des flux de trésorerie et toute incertitude relative aux contrats d'assurance. De plus, l'IFRS 17 exige qu'une société comptabilise les profits à mesure qu'elle fournit des services d'assurance, plutôt que lorsqu'elle reçoit le paiement des primes. Le SIP envisage d'adopter l'IFRS 17 dans ses états financiers de l'exercice annuel qui sera ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2023. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

(ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, modifiée. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé, et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

L'IFRS 9 met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes de crédit attendues » pour le calcul de la dépréciation.

La norme instaure également des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, en vue de régler les non-concordances comptables et la volatilité pouvant survenir dans le résultat net au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, publiée en mai 2017.

Les modifications présentent deux approches pouvant être adoptées par les assureurs au cours de la période entre la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9, le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et de l'IFRS 17, le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- approche en parallèle — une option permettant à tous les émetteurs de contrats d'assurance de reclasser des montants comptabilisés dans le résultat net vers les autres éléments du résultat global pour les actifs financiers admissibles, en supprimant toute volatilité comptable additionnelle susceptible de découler de l'application de l'IFRS 9;
- exemption temporaire — une exemption temporaire facultative de l'application de l'IFRS 9 pour les entités dont les activités sont principalement liées à l'assurance. Cette exemption permet à une entité de continuer à appliquer les exigences existantes de l'IAS 39 relativement aux instruments financiers à tous les actifs financiers jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes : la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

Le SIP a évalué ses passifs au 31 décembre 2016, soit la date prévue d'évaluation aux termes des dispositions de l'exemption temporaire, et il a conclu que la totalité des passifs était principalement liée à l'assurance. Environ 99 % des passifs du SIP en date du 31 mars 2016 sont des passifs provenant de contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 17 et environ 99 % des passifs du SIP en date du 31 mars 2016 sont des passifs issus du fait que le SIP établit des contrats d'assurance et qu'il remplit les obligations résultant de tels contrats. En outre, le SIP n'a appliqué aucune autre version de l'IFRS 9 antérieurement. Par conséquent, le SIP est un assureur admissible aux dispositions optionnelles de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SIP a choisi d'appliquer les dispositions transitoires optionnelles aux termes de l'IFRS 4 permettant le report de l'adoption de l'IFRS 9 pour les assureurs admissibles. Le SIP continuera d'évaluer l'incidence de l'IFRS 9.

## 3. Estimations et jugements importants

Le SIP fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur le montant déclaré des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur les données historiques et d'autres facteurs, notamment sur les prévisions d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances.

### (c) Jugements importants

Les jugements importants posés lors de l'application des méthodes comptables se rapportent aux dépréciations liées aux actifs financiers disponibles à la vente. Chaque date de clôture, le SIP évalue les actifs financiers disponibles à la vente affichant une perte latente pour détecter une dépréciation selon ce qui est décrit à la note 2(i).

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

### 3. Estimations et jugements importants (suite)

En ce qui a trait aux placements dans les obligations et les débetures, l'évaluation pour savoir s'il y a eu dépréciation est fondée sur la meilleure estimation du SIP à l'égard des flux de trésorerie attendus de chaque placement. Le SIP tient compte de toute information disponible pertinente au sujet de la recouvrabilité du placement, y compris les informations sur les événements passés, les conditions actuelles, et les prévisions qui sont raisonnables et qui peuvent être étayées. L'estimation de ces flux de trésorerie repose sur une analyse quantitative et qualitative qui prend en considération l'information reçue de tierces parties ainsi que certains jugements et certaines hypothèses internes. Lorsque cela est possible, ces données sont comparées avec celles de tierces parties. Les dépréciations relatives aux obligations et aux débetures affichant une perte latente sont réputées exister lorsque le SIP ne prévoit pas le recouvrement total du coût amorti du placement selon l'estimation des flux de trésorerie attendus ou lorsque le SIP a l'intention de vendre le placement avant qu'un tel recouvrement ne se réalise.

Pour les placements en titres de capitaux propres, le SIP comptabilise une perte de valeur dans la période au cours de laquelle il est déterminé qu'un placement a subi une perte de valeur importante ou sur une période prolongée.

#### (d) Estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque d'entraîner un ajustement important au cours des douze prochains mois se rapportent au passif-sinistres.

Les provisions pour sinistres sont évaluées conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, laquelle vise à ce que le SIP établisse une provision suffisante à l'état combiné de la situation financière pour couvrir les pertes assurées et les frais de règlement qui découlent des sinistres déclarés ou non déclarés subis à la fin de chaque période comptable. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres et frais d'expertise impayés pour la portion échue des polices et des obligations futures sur la portion non échue des polices. En effectuant l'évaluation des passifs pour ces éventualités futures, J.S. Chang & Partners inc., l'actuaire désigné, pose des hypothèses à l'égard des futurs rapports sinistres-primés, des tendances, des taux de rendement des placements, des charges et des autres éventualités, en tenant compte de la situation du SIP et de la nature des polices d'assurance.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 3. Estimations et jugements importants (suite)

Les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des provisions pour sinistres et frais d'expertise impayés sont revues et mises à jour par le SIP sur une base continue afin de refléter les tendances récentes et émergentes en matière de résultats techniques et l'évolution du profil de risque de l'entreprise.

## 4. Placements

	2021	2020
Titres à revenu fixe :		
Parts de fonds obligataires collectifs :		
Obligations d'État	728 061 \$	1 273 293 \$
Obligations de sociétés	2 133 125	2 128 779
Autre	2 479 625	3 099 191
Titres de capitaux propres :		
Actions ordinaires	805 077	930 311
Parts de fonds communs de placement et d'organismes de placement collectifs	1 092 961	960 476
	7 238 849 \$	8 392 050 \$

La juste valeur des titres est fondée sur les cours du marché. Les organismes de placement collectifs et les fonds communs de placement sont évalués en fonction de la juste valeur estimée à partir des cours du marché des placements sous-jacents détenus respectivement par les organismes de placement collectifs ou les fonds communs de placement.

La juste valeur des équivalents de trésorerie et celle des produits financiers à recevoir se rapprochent de leur valeur comptable en raison de la brièveté des périodes à courir jusqu'à l'échéance.

### (a) Liquidité

Le profil des échéances des principales obligations au 31 mars 2021, dans l'hypothèse où les obligations ne seraient pas liquidées avant l'échéance, s'établit comme suit :

Parts de fonds d'obligations d'État collectifs	4,6 ans
Parts de fonds d'obligations de sociétés collectifs	5,0 ans
Parts d'autres types de fonds obligataires collectifs	8,0 ans

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 4. Placements (suite)

Le taux de rendement moyen pondéré des titres d'emprunt fondé sur la valeur marchande au 31 mars 2021 s'établissait à, 4 % (1,6 % au 31 mars 2020).

### b) Produits financiers et autres produits

	2021	2020
Intérêts	10 938 \$	40 654 \$
Dividendes	202 777	254 234
Profit sur la vente de placements	219 335	73 443
	433 050 \$	368 331 \$

Les dividendes comprennent des dividendes réinvestis de 26 187 \$ (13 713 \$ en 2020) liés aux fonds communs de placement et aux placements à court terme.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 5. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total des coûts
Solde au 31 mars 2020	84 936 \$	60 323 \$	8 759 \$	154 018 \$
Acquisitions	-	10 787	-	10 787
Cessions	-	(11 813)	-	(11 813)
Solde au 31 mars 2021	84 936	59 297	8 759	152 992
Cumul des amortissements				
Solde au 31 mars 2020	82 783	56 098	7 154	146 035
Amortissement pour	1 283	7 135	814	9 232
Cessions	-	(11 813)	-	(11 813)
Solde au 31 mars 2021	84 066	51 420	7 968	143 454
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2020	2 153 \$	4 225 \$	1 605 \$	7 983 \$
Solde au 31 mars 2021	870 \$	7 877 \$	791 \$	9 538 \$

## 6. Montants de garantie

### (a) Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 1 000 \$ et s'applique uniquement aux dommages matériels causés par des tiers. Il n'y a pas de franchise dans le cas de dommages ou de préjudices corporels. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2021 et 2020.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 6. Montants de garantie (suite)

### (b) Assurance des biens

Le montant de garantie de l'assurance des biens est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur est de 5 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2021 et 2020.

### (c) Assurance responsabilité civile professionnelle

Le montant de garantie de l'assurance responsabilité civile professionnelle est limité à un maximum de 250 000 \$ par sinistre, sous réserve d'un total annuel de 1 million de dollars par police. La franchise préinscription du souscripteur (après application d'une franchise de 250 000 \$ que le SIP assure lui-même) est de 1 000 \$. Ces montants de garantie des polices étaient en vigueur pour les exercices 2021 et 2020.

## 7. Passif-sinistres

### (a) Nature du passif-sinistres

Le passif-sinistres est une estimation pouvant varier et cette variabilité pourrait être importante à court terme. La variabilité survient du fait que tous les événements touchant le règlement final des sinistres n'ont pas encore eu lieu et qu'ils peuvent ne pas avoir lieu pour un certain temps. La variabilité peut découler de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres ou de modifications importantes quant à la gravité ou à la fréquence des sinistres par rapport aux tendances historiques. Les estimations sont principalement fondées sur les résultats historiques du SIP. Le SIP croit que les méthodes d'estimation qui ont été utilisées produisent des résultats raisonnables, étant donné les renseignements disponibles à l'heure actuelle.

Il s'efforce d'établir des provisions suffisantes pour les sinistres à la date d'évaluation initiale. Toutefois, au fil du temps, le coût final des sinistres devient de plus en plus certain. En 2021, le SIP a enregistré une évolution favorable de 407 937 \$ des sinistres (évolution favorable de 1 024 987 \$ en 2020).

Le détail des provisions pour sinistres selon la catégorie de risque est présenté dans le tableau ci-après :

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 7. Passif-sinistres (suite)

	2021 Brutes	2021 Nettes	2020
Assurance des biens	962 034 \$	942 987 \$	904 543 \$
Assurance responsabilité civile	2 427 230	2 432 943	2 488 152
Assurance responsabilité civile professionnelle	141 736	142 070	224 599
	3 531 000 \$	3 518 000 \$	3 617 294 \$

La direction a conclu que la meilleure estimation de la juste valeur du passif-sinistres actuellement disponible est le montant calculé par l'actuaire désigné. La valeur calculée par l'actuaire au 31 mars 2021 s'élevait à 3 531 000 \$ (3 617 294 \$ en 2020).

### (b) Actualisation du passif-sinistres

La provision pour sinistres est actualisée selon des taux fondés sur les produits financiers prévus découlant des actifs adossant les provisions et correspondant au calendrier estimé des versements et des sommes à recouvrer. Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation s'est établi à 0,45 % (0,79 % en 2020).

Les estimations des provisions s'établissent ainsi :

	2021 Actualisées	2021 Non actualisées	2020 Actualisées	2020 Non actualisées
Valeur recouvrable de	3 531 000 \$ (13 000)	3 233 000 \$ (12 000)	3 617 294 \$ (127 263)	3 314 135 \$ (123 280)
Provisions nettes	3 518 000 \$	3 221 000 \$	3 490 031 \$	3 190 855 \$

Les provisions non actualisées tiennent compte des sinistres estimés et des frais connexes avant l'effet de l'actualisation et la provision pour écarts défavorables (PED) déterminée par l'actuaire désigné.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 7. Passif-sinistres (suite)

### (c) Provision pour contrats d'assurance

	2021	2021	2020
	Brute	Nette	
Sinistres déclarés	1 994 095 \$	1 994 095 \$	2 060 196 \$
Sinistres subis mais non déclarés	1 536 905	1 536 905	1 557 098
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	-	(13 000)	-
	3 531 000 \$	3 518 000 \$	3 617 294 \$

### (d) Analyse des variations des dispositions des contrats d'assurance

	2021	2020
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	3 490 031 \$	3 531 951 \$
Sinistres et frais pour l'exercice considéré	1 220 015	2 101 258
Évolution (favorable) des sinistres pour l'exercice	(407 937)	(1 024 987)
Total des sinistres subis	4 302 109	4 608 222
Augmentation (diminution) en raison des variations du taux d'actualisation et de la PED	(2 323)	42 026
Sinistres et frais connexes payés	(873 280)	(1 160 217)
Valeur recouvrable de la réassurance en excédent de	13 000	127 263
Indemnité d'assurance complémentaire reçue	91 494	-
Solde au 31 mars	3 531 000 \$	3 617 294 \$

### (e) Méthodes et hypothèses

La provision pour sinistres est une estimation déterminée au moyen d'une série de techniques reconnues de projection actuarielles des sinistres qui sont définies selon la branche d'activité. Le montant déclaré se fonde sur des études des résultats antérieurs. L'hypothèse principale de la méthode de matérialisation des sinistres subis/des sinistres payés est que les sinistres constatés à ce jour continueront d'évoluer de façon similaire. Ces techniques utilisent les tendances historiques de matérialisation du SIP afin de prédire l'évolution des sinistres futurs. Dans les situations où il y a eu une variation importante de l'environnement ou des risques sous-jacents, les données historiques sont ajustées afin de tenir compte des écarts prévus. Les résultats des études historiques sont régulièrement comparés aux résultats réels afin que des ajustements puissent être effectués au besoin.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 7. Passif-sinistres (suite)

Pour calculer la valeur comptable des sinistres non payés, le SIP utilise une approche actuarielle reconnaissant la valeur temps de l'argent qui intègre des hypothèses concernant les flux de trésorerie projetés et les provisions appropriées pour écarts défavorables. La valeur comptable des sinistres déterminée de façon actuarielle est considérée comme un indicateur de la juste valeur, étant donné qu'il n'y a pas de marché établi pour la négociation des passifs de polices d'assurance

La provision pour sinistres est actualisée de la manière décrite à la note 7(b).

### (f) Changements d'hypothèses

Les caractéristiques liées aux risques, les tendances historiques, la quantité de données disponibles sur les demandes d'indemnité individuelles, l'inflation et tout autre facteur pertinent sont pris en compte. Certaines hypothèses nécessitent une importante capacité de jugement comme celles concernant les incidences futures prévues des décisions judiciaires et des lois gouvernementales à venir. La diversité de ces considérations rend ardues l'identification et la quantification de toutes les hypothèses individuelles qui pourraient avoir une incidence plus importante que d'autres sur l'évaluation des contrats d'assurance du SIP. Au cours de l'exercice précédent et de l'exercice considéré, aucune hypothèse n'a été définie comme ayant une incidence potentielle ou identifiable importante sur l'estimation globale des sinistres.

### (g) Analyse de sensibilité

Le processus d'estimation se heurte toujours à l'incertitude; le montant réel des sinistres ultimes ne sera connu qu'une fois que tous les sinistres auront été réglés. Entre toutes les branches d'activité, l'assurance responsabilité civile générale est celle dont le passif des sinistres impayés est le plus important. Compte tenu de la nature de cette branche d'activité et de sa matérialisation résiduelle importante, l'estimation de celle-ci repose en grande partie sur les hypothèses utilisées. Si les facteurs de matérialisation résiduelle choisis étaient augmentés de 5 %, le passif-sinistres net serait plus élevé d'un montant de 181 648 \$ et l'incidence sur le bénéfice net serait une diminution de 181 435 \$. Si les rapports sinistres-primas attendus utilisés étaient supérieurs de 5 % pour l'ensemble des années de sinistralité, le passif-sinistres net serait plus élevé d'un montant de 29 623 \$ et l'incidence sur le bénéfice net serait une diminution de 113 004 \$. Dans le cas des autres branches d'activité, les changements d'hypothèses ont une importance moindre.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 7. Passif-sinistres (suite)

(h) Tableau de matérialisation des sinistres

Le tableau suivant fait état des estimations du cumul des sinistres subis, y compris les sinistres déclarés et les sinistres subis mais non déclarés pour chaque année de sinistralité successive à la date de clôture, et du cumul des paiements à ce jour.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 7. Passif-sinistres (suite)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Estimation des coûts ultimes liés aux sinistres :										
À la fin de l'année d'assurance	572 423	882 851	1 333 358	2 114 966	1 555 249	1 528 026	1 527 943	1 166 928	1 838 230	1 101 930 \$
Un an plus tard	475 390	766 990	1 437 403	2 130 188	1 273 502	1 450 630	1 477 497	861 324	1 531 391	
Deux ans plus tard	477 723	631 688	1 308 691	2 143 406	1 323 401	1 270 054	1 268 977	588 907		
Trois ans plus tard	416 578	552 798	1 321 573	2 125 775	1 300 923	1 262 718	1 301 664			
Quatre ans plus tard	433 836	516 117	1 203 630	2 126 823	1 297 999	1 257 422				
Cinq ans plus tard	399 747	474 649	1 577 608	2 146 371	1 316 246					
Six ans plus tard	349 282	472 464	1 212 789	2 299 435						
Sept ans plus tard	353 415	487 594	1 215 870							
Huit ans plus tard	346 338	377 905								
Neuf ans plus tard	352 725									
Estimation actuelle du cumul des sinistres	352 725	377 905	1 215 870	2 299 435	1 316 246	1 257 422	1 301 664	588 907	1 531 391	1 101 930
Cumul des paiements à ce jour	(343 087)	(372 905)	(1 041 240)	(2 048 551)	(1 161 883)	(1 089 007)	(1 093 383)	(364 960)	(871 822)	(418 767)
Passif constaté	9 638	5 000	174 630	250 884	154 363	168 415	208 281	223 947	659 569	683 163
Total des sinistres										2 537 893
Passif relatif aux années antérieures										176 203
Solde comptable										519 000
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire										(13 000)
Effet de l'actualisation**										297 904
<b>Total du passif-sinistres net</b>										<b>3 518 000 \$</b>

\*\*L'effet de l'actualisation comprend la provision pour écarts défavorables.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 8. Gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers du SIP visent essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque corresponde aux objectifs et au seuil de tolérance du SIP, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant l'état de la situation financière du SIP d'événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de l'établissement d'un prix approprié en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

L'exposition du SIP à une perte potentielle découlant des risques financiers est principalement attribuable au risque de souscription ainsi qu'à divers risques de marché, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres, le risque de change, le risque de liquidité ainsi que le risque de crédit.

### (a) Risque de souscription

Le risque de souscription s'entend du risque que le total des coûts liés aux sinistres et des frais d'acquisition excède les primes reçues. Ce risque peut découler de nombreux facteurs, notamment le risque lié à l'établissement des prix, le risque d'établissement des provisions et le risque de sinistre catastrophique.

En matière de souscription, le SIP s'est donné pour objectif d'offrir à ses souscripteurs des produits d'assurance économiques.

#### (i) Risque lié à l'établissement des prix

Le risque lié à l'établissement des prix apparaît lorsque la sinistralité réelle diffère des hypothèses qui sous-tendent le calcul des prix. De tout temps, les résultats techniques du secteur de l'assurance de dommages ont fluctué de manière importante en raison du caractère cyclique du marché de l'assurance. Le cycle du marché subit l'incidence de la fréquence et de la gravité des pertes, des niveaux de capacité et de demande, de la conjoncture économique et de la concurrence sur le plan des prix. Le SIP établit les primes en fonction d'un facteur historique des primes des fournisseurs et d'un calcul fondé sur le nombre d'inscriptions et de mètres carrés.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 8. Gestion des risques financiers (suite)

### (ii) Risque lié à l'établissement des réserves et provisions

Le risque lié à l'établissement des réserves et provisions se présente en raison du temps écoulé entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre. Les provisions pour sinistres constituent des prévisions du coût final du règlement et de l'administration des sinistres en fonction d'une évaluation des faits et des circonstances alors connus, d'un examen des schémas de règlement passés, des estimations des tendances en ce qui a trait à la gravité des sinistres et à leur fréquence, des théories juridiques en matière de responsabilité, et d'autres facteurs.

Les variables du processus d'estimation des réserves et provisions peuvent subir l'incidence de la réception de renseignements supplémentaires sur les sinistres et d'autres facteurs internes et externes, notamment l'inflation économique, les tendances sur les plans judiciaire et juridique et les modifications législatives. En raison du temps qui s'écoule entre le moment de la survenance du sinistre, celui du rapport du sinistre à l'assureur et celui du règlement final du sinistre, les réserves et provisions peuvent évoluer différemment des hypothèses actuarielles formulées au moment d'estimer la provision pour sinistres. Les provisions pour sinistres du SIP font l'objet d'un examen distinct par l'actuaire indépendant désigné, lequel doit les juger acceptables.

### (iii) Risque de sinistre catastrophique

Le risque de sinistre catastrophique s'entend du risque de pertes découlant de sinistres multiples résultant d'une catastrophe unique. Les sociétés d'assurance de dommages enregistrent des sinistres importants découlant de catastrophes anthropiques ou naturelles qui peuvent se traduire par d'importantes pertes techniques. Les catastrophes peuvent entraîner des pertes pour divers assureurs de dommages et en raison de leur incidence continue, elles peuvent retarder l'évaluation exacte et rapide de l'étendue des dommages qu'elles causent, ou nuire à cette évaluation. La fréquence et la gravité des catastrophes sont, par nature, imprévisibles. Le SIP gère son exposition aux risques au moyen de polices d'assurance complémentaire de première ligne.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 8. Gestion des risques financiers (suite)

### (b) Risque de crédit

#### (i) Actifs investis

La stratégie de gestion du risque du SIP consiste à investir en priorité dans des instruments d'emprunt d'émetteurs dont la cote de crédit est élevée et à limiter le montant d'exposition au risque de crédit associé à chacun des émetteurs. Le SIP tente d'atténuer son exposition au risque de crédit en imposant des limites relatives à son portefeuille pour chacun des émetteurs ainsi qu'à la qualité du crédit. Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille de titres à revenu fixe du SIP en fonction de la cote de S&P ou, lorsque cette dernière n'est pas publiée, la cote de Fitch :

	31 mars 2021		31 mars 2020	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Cote élevée (AAA, A—)	2 042 147 \$	38,31 %	3 144 732 \$	48,48 %
Cote moyenne (A+, BBB—)	2 966 711	55,66 %	3 292 984	50,77 %
Cote faible (BB+ ou moins)	321 272	6,03 %	48 757	0,75 %
	5 330 130 \$		6 486 473 \$	100,00 %

#### (ii) Risque de crédit global

Le tableau qui suit présente l'exposition globale du SIP au risque de crédit :

	2021	2020
Placements en obligations	5 330 130 \$	6 486 473 \$
Produits financiers à recevoir, intérêts y compris	13 026	18 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 441 987	4 411 451
	10 785 143 \$	10 916 054 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 8. Gestion des risques financiers (suite)

### (c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le SIP ne dispose pas des fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers et ses obligations relatives aux contrats à mesure qu'ils arrivent à échéance, sans être tenu de mobiliser des fonds à des taux défavorables ou de procéder à une liquidation forcée de ses actifs.

Le risque de liquidité découle des activités générales d'une entreprise et survient dans le cadre de la gestion des actifs et des passifs. Les besoins en liquidités en ce qui a trait aux activités du SIP sont comblés principalement au moyen de fonds provenant des activités, d'actifs arrivés à échéance et de produits ainsi que d'autres rendements tirés des titres de placement. Les fonds provenant de ces sources servent pour l'essentiel au paiement des frais de gestion des sinistres et des frais d'expertise et de contentieux. Le moment et le montant des sinistres de catastrophe sont inévitablement imprévisibles et peuvent accroître les besoins en liquidités.

Afin de combler ces besoins en liquidités, le SIP a instauré des politiques afin de limiter et de contrôler son exposition à chacun des émetteurs ou groupe d'émetteurs connexes tout en s'assurant que, d'une façon générale, les actifs et les passifs concordent sur le plan de la durée et des devises. De plus, le SIP détient une partie des actifs investis en titres liquides. Au 31 mars 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du SIP se chiffraient à 5 441 987 \$ (4 411 451 \$ en 2020).

Le tableau qui suit présente les versements prévus se rapportant aux sinistres impayés ainsi que les échéances prévues du portefeuille de placements du SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 8. Gestion des risques financiers (suite)

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2021 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
1 176 000 \$	1 238 000 \$	525 000 \$	282 000 \$	3 221 000 \$

Les versements prévus au titre des sinistres impayés s'établissaient comme suit au 31 mars 2020 :

Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
1 244 667 \$	1 366 654 \$	519 253 \$	60 281 \$	3 190 855 \$

### (d) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte qui découle des variations défavorables des taux et des prix pratiqués sur le marché, telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et d'autres changements pertinents en ce qui a trait aux taux ou aux prix du marché. Le risque de marché est influencé directement par la volatilité et la liquidité des marchés sur lesquels les actifs sous-jacents sont négociés. L'analyse qui suit explique les principaux risques de marché auxquels le SIP est exposé ainsi que la façon dont ces risques sont gérés à l'heure actuelle.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 8. Gestion des risques financiers (suite)

### (i) Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la valeur de marché du portefeuille de titres à revenu fixe et sur la valeur des passifs du SIP. Les données historiques et l'information courante servent à établir un tableau de règlement final des sinistres par branche d'assurance, tableau qui sert ensuite de manière générale à élaborer des politiques et stratégies de placement. En règle générale, les produits financiers augmentent en fonction des taux d'intérêt à long terme. Les fluctuations des taux d'intérêt à court terme donneront lieu d'ordinaire à des profits ou pertes latents. En général, les produits financiers du SIP tirés des intérêts et des dividendes diminueront au cours des périodes prolongées de baisses de taux d'intérêt à mesure que les titres à revenu fixe dégagant un rendement plus élevé seront rachetés, échus ou vendus et que le produit s'y rapportant sera réinvesti à des taux plus faibles, ce qui entraînera vraisemblablement des profits latents attribuables à la valeur des titres à revenu fixe que le SIP continue de détenir ainsi que des profits réalisés tant que les titres en cause ne sont pas vendus. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur de marché des titres à revenu fixe existants du SIP va habituellement diminuer et les profits réalisés sur les titres à revenu fixe seront susceptibles de reculer ou de se traduire par des pertes réalisées.

Au 31 mars 2021, la direction estimait qu'une hausse immédiate et parallèle hypothétique de 100 points de base (1 %) des taux d'intérêt diminuerait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 120 000 \$ (160 216 \$ en 2020), ce qui représenterait 3,4 % (2,47 % en 2020) du portefeuille de titres à revenu fixe évalué à la juste valeur de 5 694 460 \$ (6 486 473 \$ en 2020) et réduirait la valeur des provisions pour sinistres impayés de 119 612 \$ (86 202 \$ en 2020), compensant ainsi en partie la variation de la valeur de marché des obligations. Inversement, une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt augmenterait la valeur de marché des titres à revenu fixe de 16 000 \$ (65 513 \$ en 2020) ainsi que la valeur des provisions pour sinistres impayés de 17 590 \$ (35 166 \$ en 2020). S'il fallait que le SIP procède à une liquidation rapide et imprévue d'actifs afin de satisfaire à ses obligations relatives aux polices d'assurance, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient donner lieu à des profits ou des pertes réalisés qui seraient supérieurs à la variation de la valeur des provisions.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 8. Gestion des risques financiers (suite)

Les calculs de l'incidence éventuelle des variations hypothétiques des taux d'intérêt reposent sur de nombreuses hypothèses, y compris le maintien du niveau et de la composition actuels de l'actif en titres à revenu fixe à la date indiquée, et ne sont pas nécessairement une indication des rendements futurs. L'analyse de cette rubrique est fondée sur les hypothèses suivantes; 1) les titres qui composent le portefeuille du SIP ne font pas l'objet d'une dépréciation; 2) les taux d'intérêt et le cours des titres de capitaux propres fluctuent de façon indépendante; 3) les variations de la courbe des taux sont parallèles; 4) les risques de crédit et de liquidité ne sont pas pris en compte. De plus, il importe de noter que les titres disponibles à la vente affichant une perte latente, comme il est présenté dans les autres éléments du résultat global, peuvent éventuellement donner lieu à une perte réalisée par suite d'une vente ou d'une dépréciation.

### (ii) Risque lié aux fluctuations du marché des titres de capitaux propres

Les fluctuations de la valeur des titres de capitaux propres ont une incidence sur le niveau et le moment de la constatation des profits et des pertes sur les titres détenus, ce qui entraîne des variations dans les profits et les pertes réalisés et latents. La conjoncture économique, le climat politique et de nombreux autres facteurs peuvent également nuire aux marchés boursiers et, par conséquent, à la valeur des titres de capitaux propres que détient le SIP.

Afin d'atténuer ces risques, le SIP s'appuie sur une politique de placements que le conseil d'administration a approuvée. La politique impose des limites à l'égard de chacun des placements et la conformité à cette politique est étroitement surveillée. Le SIP gère le risque de marché en diversifiant les catégories d'actifs, en instaurant des politiques visant à imposer des limites et à surveiller chacun des émetteurs et son exposition globale aux titres de capitaux propres.

Au 31 mars 2021, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % du marché des actions, les autres variables étant constantes, aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global d'un montant d'environ 41 536 \$ (26 001 \$ en 2020). Une diminution de 10 % du cours des titres de capitaux propres entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant. Les instruments de capitaux propres représentent 26,2 % (22,5 % en 2020) de la juste valeur du total des placements du SIP.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 8. Gestion des risques financiers (suite)

### (iii) Risque de change

Le risque de change s'entend de la possibilité que des fluctuations des taux de change aient un effet non voulu sur le résultat et sur les titres de capitaux propres lorsqu'ils sont mesurés en monnaie locale. Ce risque est plus important lorsque les actifs auxquels sont adossés les passifs sont payables dans une devise et qu'ils sont investis dans des instruments financiers libellés dans une autre devise. Le SIP surveille son exposition au risque de change à l'égard des actifs investis, limite ces montants au besoin et atténue le risque de change. Il peut néanmoins subir à l'occasion des pertes découlant des fluctuations de la valeur de ces devises étrangères, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation.

Au 31 mars 2021, le SIP détenait 724 587 \$ en actions américaines (676 419 \$ en 2020).

Au 31 mars 2021, la direction estimait qu'une hausse hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, les autres variables étant constantes, aurait une incidence de (16 060 \$) sur les autres éléments du résultat global. Une diminution de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînerait l'effet opposé correspondant, ce qui aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global pour le même montant.

## 9. Évaluation à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers du SIP évalués à la juste valeur par niveau hiérarchique :

	31 mars 2021		31 mars 2020	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
<b>Niveau 1</b>				
Placements	805 077 \$	606 040 \$	930 311 \$	889 990 \$
<b>Niveau 2</b>				
Placements	6 433 772 \$	6 068 257 \$	7 461 739 \$	7 281 446 \$
	7 238 849 \$	6 674 297 \$	8 392 050 \$	8 171 436 \$

Il y a eu des transferts de (1 153 200 \$) entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de la période. Aucune évaluation à la juste valeur n'a été classée au niveau 3.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 10. Réserves de stabilisation des tarifs

Le SIP dispose des réserves suivantes qui visent à stabiliser les tarifs qu'il offre à ses membres au cours des prochaines années :

	Réserves non affectées	Garantie grevée d'affectations externes	Total
Solde au 31 mars 2020	4 016 880 \$	1 069 661 \$	5 086 541 \$
Résultat net	(102 510)	-	(102 510)
Transfert obligatoire à destination ou en provenance des réserves affectées	232 034	(232 034)	-
Solde au 31 mars 2021	4 146 404 \$	837 627 \$	4 984 031 \$

- (a) Conformément à l'accord de réciprocité, les souscripteurs n'étaient pas tenus de verser des cotisations au SIP sous forme d'apport de capital. Les réserves combinées de stabilisation des tarifs représentent donc le cumul des excédents des produits sur les charges, y compris les produits financiers, et peuvent servir à couvrir les sinistres catastrophiques éventuels ou les mesures d'adaptation en cas d'augmentation importante des primes d'assurance complémentaire, selon le cas. Selon l'accord de réciprocité, des cotisations supplémentaires peuvent être demandées aux souscripteurs dans la mesure où les primes perçues sont insuffisantes pour couvrir les sinistres et les dépenses engagées par le SIP. De même, lorsque les fonds accumulés dépassent les fonds requis pour satisfaire aux obligations relatives aux sinistres survenus, l'accord de réciprocité prévoit l'attribution de crédits de prime.
- (b) Conformément à l'examen actuariel de mai 2019 qui portait sur la capitalisation minimale requise du SIP (selon les résultats réels au 31 mars 2018), un niveau prudent de capital a été établi à environ 4 000 000 \$. Cette valeur actuarielle, y compris les réserves grevées d'affectations externes, représente le capital nécessaire, dans sa forme la plus simple, pour couvrir le manque à gagner entre le produit des primes fondé sur les sinistres attendus et les charges et les sinistres mesurés à la fin de l'exercice. De plus, elle protège les souscripteurs contre une augmentation soudaine de la fréquence ou de la gravité des sinistres qui, autrement, entraînerait des hausses importantes des tarifs.
- (c) L'*Insurance Act* de la Nouvelle-Écosse oblige le SIP à maintenir un fonds de garantie de 50 000 \$ en espèces ou en titres approuvés. La Loi exige aussi le SIP à maintenir un fonds de réserve affecté, en espèces ou en titres approuvés, d'une valeur égale à 50 % des primes brutes reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

## 11. Gestion du capital

Le capital du SIP se compose des réserves de stabilisation des tarifs et s'établissait, au 31 mars 2021, à 4 984 031 \$ (5 086 541 \$ en 2020). En ce qui a trait à la gestion du capital, le SIP vise à préserver sa solidité financière et à protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation, de même qu'à faciliter son fonctionnement prudent et à favoriser la stabilité à long terme des primes qu'il impose à ses souscripteurs. Afin de protéger sa capacité d'honorer ses obligations d'indemnisation aujourd'hui et ultérieurement, il doit notamment maintenir du capital au-delà des niveaux réglementaires minimaux et respecter les exigences actuelles de notation de la solidité financière ainsi que les lignes directrices internes sur le capital fondées sur les politiques de gestion des risques.

Le SIP est tenu de maintenir un fonds de réserve garanti correspondant à 50 % des primes annuelles reçues diminuées du coût de l'assurance complémentaire, à l'exclusion des frais de courtage.

Les niveaux minimums de capital que doit détenir le SIP font l'objet d'un contrôle de la part de l'organisme de réglementation compétent, soit le Bureau du surintendant des assurances de la Nouvelle-Écosse.

## 12. Charges d'exploitation

	2021	2020
Salaires et rémunération des sous-traitants	556 380 \$	487 227 \$
Risque	117 259	161 605
Loyer et dépenses connexes	83 466	83 069
Honoraires	64 550	59 427
Données	81 324	96 420
Assurance responsabilité civile professionnelle	46 085	42 750
Traduction et promotion de l'assurance-accidents	4 601	3 594
Réunions du conseil d'administration et de ses	-	18 373
Amortissements	9 232	9 240
Bureaux	8 513	13 019
Impression et site Web	9 289	5 363
Téléphone et communications	9 496	9 199
Développement professionnel et cotisation	9 611	18 376
Divers	47	1 621
	999 853 \$	1 009 283 \$

# SCHOOL INSURANCE PROGRAM DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Notes complémentaires aux états financiers combinés (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

---

## 14. Personnel clé de direction

Le personnel clé de direction se compose des personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du SIP, directement ou indirectement, ce qui comprend le conseil d'administration du SIP.

Les dépenses liées à la rémunération du personnel clé de direction se chiffraient à 319 970 \$ (272 556 \$ en 2020) et se composaient des salaires et des avantages sociaux à court terme. Aucun autre avantage n'a été versé.

Aucune rémunération n'est versée au conseil d'administration du SIP.

## 15. Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2021	2020
Prêts et créances	– \$	31 564 \$
Valeur recouvrable de l'assurance complémentaire	114 263	(127 263)
Autres actifs	(960 784)	(58 672)
Créditeurs et charges à payer	71 266	(116 443)
	(775 255) \$	(270 814) \$

# Rapport annuel 2021

Nova Scotia School Insurance Exchange

## Annexe 2

Bulletin d'information du printemps 2021 du SIP

# riskwrite

Des informations qui comptent pour vous et le Nova Scotia School Insurance Program

# OURAGANS

## 2020

a été une année record pour les ouragans de l'Atlantique, avec **30** tempêtes dénommées, le nombre le plus élevé jamais enregistré.

# SiiP

School Insurance Program

Sans but lucratif.

### Articles vedettes

- **2020** – Un regard en arrière 3
- Protocoles de dénomination des ouragans 4
- **2021** – Un regard vers l'avenir 5
- L'ouragan Dorian 6
- L'impact du changement climatique 7
- Liste de protection contre les ouragans 8

### Articles de fond

- L'apprentissage en plein air 10
- Les bénévoles 10
- Le vocabulaire des assurances 11
- Le jeu-concours du SIP 12
- Les réunions virtuelles 12
- Changements apportés à SafeSchools 13

### À propos du SIP

- Guard.me 14
- Excursions et renonciations 14
- SafeSchools 15
- Membres du personnel 16
- Conseil d'administration 16

LA SAISON

2020

## DES OURAGANS DE L'ATLANTIQUE

## UN REGARD EN ARRIÈRE

**2020** a été une année record pour les ouragans de l'Atlantique, avec **30** tempêtes dénommées, le nombre le plus élevé jamais enregistré.

Il y a eu **6** ouragans majeurs, ce qui place cette année au deuxième rang pour ce qui est du nombre d'ouragans enregistrés.

Le **10 septembre** a marqué le point culminant de la saison des ouragans de l'Atlantique en 2020 et moins de **2 semaines plus tard**, les météorologues ont dû passer à l'alphabet grec, car la liste traditionnelle de noms pour 2020 avait été épuisée.

L'œil de la tempête post-tropicale **Teddy** a touché terre dans l'est de la Nouvelle-Écosse **le 23 septembre 2020**, occasionnant des vents violents et des pluies abondantes.

### Les activités se poursuivent (presque) comme d'habitude

Alors que la COVID-19 continue d'exiger la distanciation physique et de nous imposer une « **nouvelle normalité** » dans notre vie à la fois privée et professionnelle, vos collègues du SIP se sont adaptés afin de travailler à la fois à distance et au bureau, conformément aux directives provinciales. Nous avons relevé les défis uniques causés par la pandémie et avons travaillé en vue d'assurer la **continuité de la couverture** dans tout notre programme d'assurance. L'équipe du SIP reste à votre disposition pour **toutes les réclamations d'assurance** et les questions relatives à la gestion des risques, et nous nous réjouissons à la perspective de **vous être utiles** en cette période d'incertitude.

# Protocoles de dénomination des ouragans

Il y a **6** listes de noms qui sont utilisées en alternance tous les **6** ans.

Chaque liste comporte **21** noms allant de **A** à **Z**, mais les lettres **Q, U, X, Y** et **Z** sont omises.

**L'année dernière**, pour la **deuxième** fois seulement dans l'histoire, nous avons épuisé la liste des noms officiels en raison du nombre élevé de tempêtes dénommées. Par conséquent, l'alphabet grec a été utilisé.

Par la suite, l'*Organisation météorologique mondiale* a décidé de ne plus utiliser les lettres grecques. Une liste supplémentaire de noms de **A** à **Z** a été dressée en vue d'être utilisée dans les années à venir lorsque la liste habituelle des noms sera épuisée au cours d'**une** saison d'ouragans.

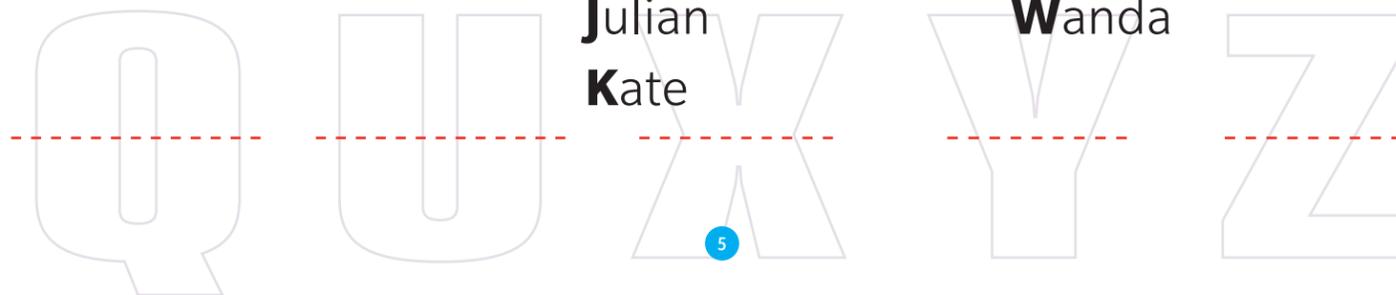
# LA SAISON 2021 DES OURAGANS DE L'ATLANTIQUE

La saison officielle des ouragans pour **2021** va du **1<sup>er</sup> juin** au **30 novembre**.

UN REGARD VERS L'AVENIR

## Noms des ouragans de l'Atlantique en 2021

<b>A</b> na	<b>L</b> arry
<b>B</b> ill	<b>M</b> indy
<b>C</b> laudette	<b>N</b> icholas
<b>D</b> anny	<b>O</b> dette
<b>E</b> lsa	<b>P</b> eter
<b>F</b> red	<b>R</b> ose
<b>G</b> race	<b>S</b> am
<b>H</b> enri	<b>T</b> eresa
<b>I</b> da	<b>V</b> ictor
<b>J</b> ulian	<b>W</b> anda
<b>K</b> ate	



# L'ouragan Dorian

**C**omme vous vous en souvenez sûrement, le **7 septembre 2019, l'ouragan Dorian** a déferlé sur notre province, causant d'importants dégâts.

Pendant et après la tempête, le bureau du **SIP** a reçu de nombreux appels de nos souscripteurs partout dans la province. Au total, nous avons reçu **12** déclarations de sinistre allant de clôtures et d'ascenseurs à réparer à des toits d'écoles qui avaient été arrachés.

Notre équipe des réclamations du **SIP** a réagi rapidement et a envoyé nos experts en sinistres sur place de la manière la plus sûre et la plus rapide possible afin qu'ils puissent lancer le processus d'enquête et commencer les réparations. Les centres d'éducation qui ont été touchés et le CSAP ont pu rapidement contenir et limiter les dégâts.

En plus des dommages matériels, le **SIP** a également reçu des appels signalant des quantités considérables de nourriture avariée. Compte tenu de l'ampleur des dégâts causés par le passage de Dorian, nous sommes ravis d'annoncer que les réparations sont presque terminées.



## Le nom Dorian officiellement éliminé de la liste des noms d'ouragan

Le nom **Dorian** a été officiellement éliminé de la liste des noms des ouragans de l'Atlantique.

L'**Organisation météorologique mondiale** a décidé que le nom serait abandonné, comme proposé par les Bahamas, avec l'appui du Canada.

Pour qu'un nom soit éliminé, il faut que l'ouragan en question ait eu un impact significatif en termes de pertes de vies humaines et de dégâts matériels.

Le nom Dorian sera remplacé par **Dexter**.

Le Bureau d'assurance du Canada signale que Dorian a causé **62,2 millions de dollars** de dommages assurés en Nouvelle-Écosse.

Le programme d'assurance des biens du **SIP** a enregistré d'importantes déclarations de sinistres causés par Dorian.

## L'impact du changement climatique

L'impact du changement climatique sur les ouragans est difficile à quantifier, car de nombreux facteurs entrent en jeu dans la formation et la persistance d'un ouragan. Il est difficile de déterminer quelle part de ce qui produit un ouragan est due à des causes naturelles et quelle part est due aux activités humaines. Toutefois, les scientifiques s'accordent généralement à dire que l'intensification de la saison des ouragans dans l'Atlantique n'est pas due à des changements naturels dans l'environnement et ne peut s'expliquer que par des facteurs humains.

Ces facteurs d'origine humaine sont responsables de la multiplication de tempêtes plus violentes et s'intensifiant plus rapidement.



## LISTE DE CONTRÔLE POUR SE PROTÉGER CONTRE

# LES OURAGANS

Les ouragans engendrent une variété de menaces aux vies humaines et aux biens. La menace la plus évidente est celle que posent aux bâtiments, aux équipements et aux personnes les vents violents qui caractérisent ces tempêtes.

Aon, le courtier d'assurance du SIP, a fourni une **liste de contrôle pour les interventions d'urgence en cas d'ouragan**.

Cette liste de contrôle vous aidera à vous préparer à l'impact d'un ouragan sur votre centre d'éducation, le CSAP ou le CCNE, sur vos employés et votre communauté en mettant en évidence les mesures que vous devriez prendre **avant, pendant et après** la tempête.

### Avant la tempête

- Tenez-vous au courant** de l'évolution de la tempête par le biais de la radio, de la télévision ou d'autres médias d'information.
- Déterminez** les itinéraires d'évacuation sûrs vers l'intérieur des terres ainsi que les itinéraires de recharge.
- Passez en revue** votre plan pour vous **mettre à l'abri sur place**, en vous assurant que votre **trousse d'urgence** contient tout le matériel nécessaire, notamment des piles et des fournitures en bon état, et que toutes les modifications nécessaires pour répondre aux exigences liées à la **COVID-19** ont été apportées. Il s'agit notamment de la distanciation physique, de la disponibilité et de l'utilisation d'ÉPI et de désinfectants pour les mains.
- Veillez** à ce qu'un plan de communication d'urgence soit en place avant la tempête, l'évacuation ou la situation menaçante, et qu'il tienne compte de toutes les modifications de votre environnement de travail découlant de la pandémie de COVID-19, comme la modification des horaires et des modalités de travail, l'augmentation du nombre de périodes de travail, l'augmentation du nombre de travailleurs temporaires pour répondre à la hausse de la demande et l'augmentation du personnel d'assainissement et de nettoyage.

- Sauvegardez** toutes les données se trouvant sur les serveurs et les ordinateurs personnels. Si le site de sauvegarde est situé dans la zone susceptible d'être touchée par la tempête, emportez les bandes de sauvegarde avec vous lors de l'évacuation.
  - Éteignez** tous les appareils non critiques, tels que les moniteurs et les postes de travail et autres équipements électriques non essentiels.
  - Vérifiez** l'intégrité de l'alimentation sans interruption (ASI). Déplacez l'ASI pour l'installer au tout dernier étage.
  - Inspectez** les drains, les gouttières et les solins et effectuez les réparations urgentes.
  - Attachez** ou fixez solidement à la structure de support du toit (c'est-à-dire les solives) tous les équipements installés sur le toit, comme les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation et les bouches d'évacuation.
  - Informez** une tierce partie du plan de relogement de votre organisation au cas où la tempête rendrait vos locaux inaccessibles.
  - Protégez et déplacez** vos documents essentiels, notamment vos documents d'assurance.
  - Installez des volets** anti-tempête ou du contreplaqué sur les fenêtres et les portes.
- Prenez les mesures suivantes pour éviter que les objets qui se trouvent à l'extérieur ne soient emportés par le vent ou ne causent des dégâts :**
- Enlevez** tous les débris.
  - Fixez au sol** tous les équipements non essentiels ou transférez-les dans un lieu sûr à l'intérieur.
  - Entreposez en toute sécurité** les fûts de stockage de liquides inflammables ou transférez-les dans un espace bien à l'abri (mais jamais dans les locaux principaux de l'établissement). N'oubliez pas d'entreposer en lieu sûr toutes les réserves de désinfectants pour les mains qui sont combustibles.
  - Fixez solidement** tous les éléments mobiles (par exemple, les remorques) au sol.
  - Sécurisez** les grandes grues et autres engins lourds.
  - Veillez** à ce que les panneaux extérieurs soient correctement renforcés.

- Assurez-vous** que les employés qui se portent volontaires pour rester sur place disposent de provisions et d'équipement appropriés (c'est-à-dire eau potable, aliments non périssables, fournitures médicales, lampes de poche, émetteurs-récepteurs portatifs, ÉPI et désinfectant pour les mains). Si un ordre d'évacuation officiel est en vigueur, aucun employé ni travailleur sous contrat ne doit rester sur place.
- Remplissez** les réservoirs de carburant des générateurs, des pompes à incendie et de tous les véhicules appartenant à votre organisation.
- Coupez** l'alimentation en gaz naturel afin de minimiser les sinistres incendies.
- Débranchez** les principales sources d'alimentation électrique de l'installation, si possible, pour éviter un incendie éventuel causé par un court-circuit d'équipement endommagé.
- Assurez-vous** d'avoir un accès à distance à votre site web afin de pouvoir afficher des mises à jour sur le statut de votre organisation.

### Durant la tempête

- Seulement lorsque cela peut se faire sans risque**, patrouillez la propriété en permanence pour détecter les fuites du toit, les ruptures de tuyaux, les incendies ou les dommages structureux. Au plus fort d'une tempête de vent, le personnel doit rester à l'abri dans un endroit bien protégé du vent et des inondations. Prenez des mesures pour vous assurer que cet endroit répond à toutes les exigences visant à prévenir la propagation de la **COVID-19**, c'est-à-dire la distanciation sociale, des réserves suffisantes d'ÉPI et de désinfectant pour les mains pour tous les employés se trouvant sur place.
- Surveillez** constamment tout équipement qui doit rester en ligne.
- En cas de panne de courant**, éteignez les interrupteurs électriques pour éviter qu'ils ne soient réactivés avant que les vérifications nécessaires n'aient eu lieu.

### Après la tempête

- Continuez à écouter** les nouvelles à la radio, à la télévision ou consultez les autres médias d'information pour vous assurer que la tempête est passée.
- Attendez** qu'une zone soit déclarée sûre avant d'y pénétrer pour sécuriser le site et évaluer les dégâts.
- Procurez-vous** un service de sécurité 24 heures sur 24 au besoin.
- Surveillez** les fermetures de routes. Si vous rencontrez une barricade ou une route inondée, faites demi-tour.
- Évaluez** les risques pour la sécurité tels que les câbles électriques sous tension, les fuites de gaz ou de liquides inflammables, les gaz toxiques et les dommages aux fondations ou aux canalisations souterraines.
- Appelez** le personnel essentiel et prenez les dispositions nécessaires pour commencer les réparations urgentes. Assurez-vous que les systèmes de sécurité sont pleinement en service avant d'autoriser les travaux à commencer. Exigez des entrepreneurs qu'ils partagent la responsabilité d'établir des conditions sûres avant et pendant les travaux. Les entrepreneurs sont également tenus de porter un masque et de respecter tous les protocoles de sécurité établis à l'échelle nationale, provinciale et municipale pour prévenir la propagation de la **COVID-19**.

**Commencez les opérations de protection dès que possible pour éviter les dégâts supplémentaires :**

- Couvrez** immédiatement les fenêtres cassées et les couvertures de toit déchirées.
- Séparez** les biens endommagés, mais assurez-vous de ne pas accumuler trop de débris combustibles à l'intérieur d'un bâtiment.
- Nettoyez** les drains du toit et enlevez les débris laissés sur le toit pour éviter les problèmes de drainage.
- Avertissez** votre assureur que vous avez subi un sinistre.

### Vos employés

- Ayez à portée de main** les coordonnées de tous les employés, fournisseurs et clients. Vous devez notamment être en mesure de contacter tous les employés qui travaillent à distance, en particulier ceux qui se trouvent dans des zones résidentielles ou autres et qui pourraient être touchés par un ouragan imminent.
- Utilisez un système de notification d'alerte** pour tenir toutes les parties concernées au courant de l'évolution de la situation et des prochaines étapes.
- Pendant l'évacuation**, établissez un point de contact central pour tous les employés, et assurez-vous de savoir où se trouve votre personnel. En prévision de toute situation d'urgence, donnez des instructions supplémentaires à vos employés pour qu'ils respectent la distanciation physique (dans la mesure où cela est possible compte tenu des circonstances), qu'ils portent des masques et autres ÉPI, au besoin, pour éviter d'être éventuellement exposés potentielle à la **COVID-19**.
- Lors d'une évacuation**, pensez à vos lignes téléphoniques – il peut être crucial de les transférer vers des téléphones portables, un service de répondeur ou des lignes de secours.
- Après la tempête**, informez toutes les personnes essentielles au sujet des prochaines étapes, en fonction des dégâts.
- Dans les régions de plaine**, les ondes de tempête peuvent s'engouffrer dans l'intérieur des terres. Les ouragans produisent souvent de fortes pluies, qui peuvent provoquer de graves inondations sur de vastes zones. Vous devez également vous préparer à ces perturbations éventuelles.

Le SIP souhaite remercier Aon de nous avoir permis de partager ces informations, et nous espérons qu'elles vous seront utiles lors de la prochaine saison d'ouragans.

Pour une version complète du document **Aon Emergency Response : 2020 Atlantic Hurricane Season**, qui contient des listes de contrôle supplémentaires en cas d'inondations et de coupures de courant, veuillez contacter le bureau du SIP à l'adresse [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca) ou en appelant le 902.480.2170.



## L'apprentissage en plein air

La pandémie de COVID-19 a perturbé de nombreux environnements d'apprentissage traditionnels dans le monde entier, ce qui a conduit à des initiatives d'enseignement en plein air.

Bien que les espaces d'apprentissage en plein air, comme les salles de classe extérieures et les cuisines de boue, ne soient pas une idée totalement nouvelle, nous avons effectivement assisté à une augmentation du nombre de ces espaces construits dans nos écoles à travers la province.

Ces environnements d'apprentissage en plein air se présentent différemment d'un programme à l'autre. Il peut s'agir de simples espaces en plein air offrant des pierres et des souches pour s'asseoir ou de structures très élaborées en bois construites sur le pavé.



Le **SIP** est à votre disposition pour fournir des recommandations en matière de gestion des risques lorsque vous envisagez de construire un espace d'apprentissage extérieur sur vos terrains.

N'oubliez pas d'informer le **SIP** au sujet des structures que vous avez déjà construites et que vous souhaitez ajouter à la couverture d'assurance des biens.

## Bénévoles

Sans le soutien des bénévoles dans nos écoles, de nombreuses activités ne pourraient pas se faire. Leur travail assidu et leur dévouement contribuent à créer un environnement d'apprentissage sûr et agréable pour nos élèves.

Le SIP reconnaît combien il est important de protéger les bénévoles. Au cas où un bénévole subirait une blessure accidentelle dans le cadre de ses fonctions pour un centre d'éducation, le CSAP ou le CCNE, nous avons prévu une assurance pour couvrir les frais médicaux immédiats.

Pour que cette assurance entre en vigueur, tous les bénévoles doivent être enregistrés. Cela signifie qu'ils doivent se soumettre à une vérification policière et à une vérification du registre de l'enfance maltraitée, documents qui seront conservés dans les dossiers de l'école, et que le directeur de l'école doit les approuver.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'**assurance accidents pour bénévoles**, y compris le libellé de la police et les instructions pour présenter une réclamation, nous vous encourageons à visiter le site [sip.ca/fr/volunteer/](http://sip.ca/fr/volunteer/)

Si vous avez des questions concernant l'assurance des bénévoles, n'hésitez pas à appeler notre bureau au **902.480.2161** ou à nous envoyer un courriel à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)



## Le vocabulaire des assurances peut prêter à confusion!

Termes et acronymes couramment utilisés dans le domaine des assurances

En matière d'assurance, il peut y avoir beaucoup de confusion en raison de l'utilisation fréquente de jargon juridique et d'acronymes.

Si vous subissez un sinistre dans votre école ou campus, vous entendrez peut-être les experts en sinistres du **SIP** et les entreprises de restauration utiliser certains des termes et acronymes suivants :

### Assurance responsabilité civile des entreprises (ARCE)

Cette assurance couvre les dommages corporels, les blessures et les dommages matériels causés par les activités, les produits ou les locaux d'une entreprise.

*Exemple de réclamation au titre de l'assurance responsabilité civile des entreprises* : un visiteur prétend s'être blessé lorsqu'il a glissé et fait une chute dans une allée de l'école en raison d'une négligence à assurer le sablage et le salage adéquat des terrains de l'école.

L'**ARCE** est **comprise** dans la gamme de garanties d'assurance du **SIP**.

### Assurance responsabilité civile professionnelle (ARCP)

Un type d'assurance responsabilité professionnelle qui protège les organisations et leurs travailleurs professionnels contre les réclamations pour travail inadéquat ou actes de négligence.

*Exemple de réclamation au titre de l'assurance responsabilité civile professionnelle* : quelqu'un allègue qu'une école n'est pas parvenue à éduquer un élève de manière adéquate.

L'**ARCP** est actuellement **comprise** dans la gamme de garanties d'assurance du **SIP**.

### Assurance responsabilité civile pour dommages corporels (ARDCD)

Il s'agit d'une atteinte à l'intégrité physique, notamment une maladie, un trouble mental, un choc ou un décès.

### Assurance responsabilité civile pour dommages matériels (ARCDM)

Il s'agit des dommages aux biens de tiers.

### Assurance contre le bris des machines (ABM)

Cette assurance couvre les dommages aux machines résultant d'une panne accidentelle causant des dégâts matériels à la machine elle-même. Une indemnisation est prévue pour couvrir les coûts de la réparation ou du remplacement de l'équipement endommagé.

L'**ABM** est actuellement **comprise** dans la gamme de garanties d'assurance du **SIP**.

### Demande entre défendeurs

Il s'agit d'une plainte déposée par un défendeur dans un procès contre une autre partie au même procès.

### Demande reconventionnelle

Il s'agit d'une plainte déposée par un défendeur contre un plaignant dans le cadre d'un même procès.

### Indemnité

Il s'agit de ramener une entité à la position financière dans laquelle elle se trouvait immédiatement avant le sinistre.

*Par exemple*, un assureur indemnise un assuré en lui remboursant le coût du projecteur qu'il a dû acheter pour remplacer l'article original qui avait été volé.

### Subrogation

Clause juridique d'une police d'assurance en vertu de laquelle une compagnie d'assurance, après avoir payé le montant d'un sinistre au nom de son assuré ou du détenteur de la police, se voit céder les droits de l'assuré à recouvrer le montant du sinistre auprès des parties qui en sont légalement responsables.

*Par exemple*, lorsqu'un assureur paie pour remplacer un mur intérieur endommagé par une infiltration d'eau due à la négligence d'un entrepreneur en toiture qui avait été engagé pour installer un nouveau système de toiture, cet assureur pourra tenter une action en justice pour demander un dédommagement à l'entrepreneur en toiture.

### Garantie tous risques

Nom donné à une police d'assurance couvrant tous les sinistres à l'exception des risques ou des types de biens expressément exclus. Si la police ne l'exclut pas, le sinistre est couvert.

### Préclusion

Principe juridique qui empêche une personne ou une entité d'alléguer des faits contraires à ses déclarations ou à ses actes antérieurs.

**En d'autres termes, la préclusion** empêche une personne de revenir sur une déclaration faite ou un acte accompli auparavant.

*Nous espérons que ce qui précède éclaire un peu certains des termes complexes utilisés dans le domaine des assurances.*

*Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires à ce sujet ou tout autre sujet, n'hésitez pas à nous appeler au **902.480.2161**.*

# Jeu-concours du SiP

Toutes les réponses correctes reçues dans les deux semaines qui suivent la date de publication du bulletin d'information feront l'objet d'un tirage au sort. Deux noms seront tirés au sort et chaque gagnant recevra une polaire à capuche portant le logo du SiP.

Les tailles suivantes sont offertes : petit, moyen, grand et très grand

Tous les membres du personnel des centres régionaux d'éducation, du CSAP et du CCNE ont le droit de participer au **jeu-concours du SiP**.

Veillez envoyer vos réponses par courriel à : [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)



## Oui ou Non?

**1** Le fait de soumettre un rapport d'incident au SiP déclenche-t-il automatiquement une procédure de demande de remboursement des frais admissibles au titre de la police d'assurance accidents pour élèves?

**2** Les rapports d'incident doivent-ils être remplis et soumis par la partie lésée?

**3** Les bénévoles doivent-ils être enregistrés pour bénéficier de la couverture de l'assurance accidents pour bénévoles?

**Conseil utile** : vous pourrez trouver les réponses dans les bulletins d'information RiskWrite du SiP de l'hiver 2020, de l'hiver 2021 et du printemps 2021 (celui-ci!).

## Gagnantes du jeu-concours de l'hiver 2021...

**Félicitations** aux gagnantes du jeu-concours de l'hiver 2021 :  
**Annick Pinette** – CSAP  
**Donna Macumber** – West Hants Middle School

Cela pourrait être à vous!



Disponible en P, M, G, TG

## Vous devez tenir une réunion virtuelle ?

Si vous souhaitez qu'un représentant du SiP assiste à votre prochaine réunion virtuelle, veuillez contacter notre bureau. Nous nous ferons un plaisir de vous aider à discuter de toute question relative aux assurances, aux réclamations ou à la gestion des risques.

Appelez le 902.480.2170 ou envoyez un courriel à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)

SafeSchools =  Vector Solutions™

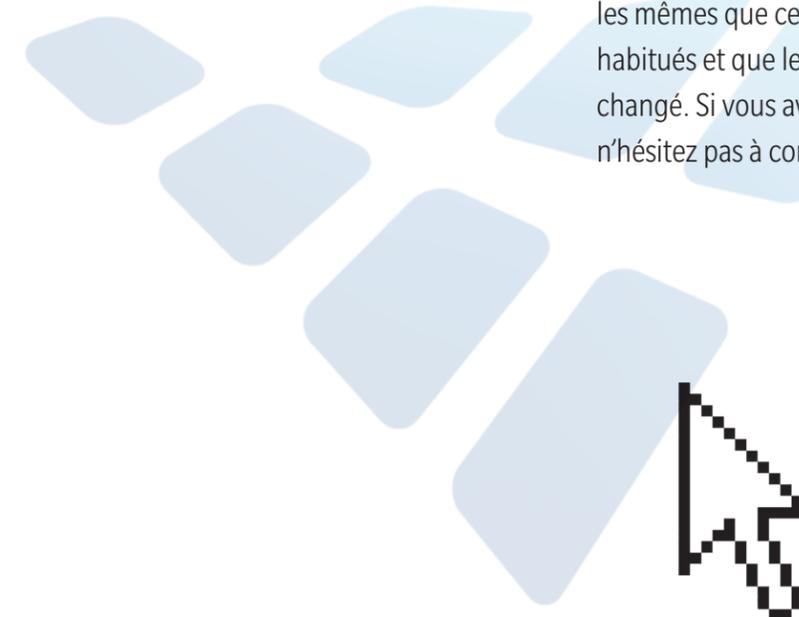
# Changement de nom et de logo

SafeSchools est un système de formation et de suivi en ligne sur la sécurité. Il est destiné aux employés des écoles. Il est **totallement axé sur les écoles** et offre une vaste collection de cours préenregistrés que les employés peuvent suivre à leur convenance.

Le SiP est en partenariat avec SafeSchools depuis plusieurs années et offre gratuitement cet outil de gestion des risques à ses souscripteurs. Nous avons le plaisir d'observer une augmentation de l'utilisation de ce programme par nos souscripteurs.

Nous souhaitons vous informer que le nom et le logo de SafeSchools ont changé pour s'harmoniser avec les autres produits de la marque Vector Solutions. SafeSchools est maintenant connu sous le nom de **K-12 Safety** et a un nouveau logo.

Sachez que le produit et le contenu restent les mêmes que ceux auxquels nous sommes habitués et que les URL d'accès n'ont pas changé. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter notre bureau.



# guard.me

ASSURANCE MÉDICALE POUR LES EXCURSIONS SCOLAIRES

## Vous faites une excursion scolaire et avez besoin d'une assurance médicale de voyage?

Le SIP a le plaisir de vous informer que nous continuons à travailler en partenariat avec **guard.me** pour mettre une assurance médicale de voyage à la disposition de nos écoles.

Le régime d'assurance médicale **guard.me** fournit le paiement complet, sans coassurance ni franchise, des visites de médecin et des hospitalisations pour les soins médicaux urgents, ainsi que les soins paramédicaux, les médicaments et les soins dentaires urgents. Allez à [sip.ca](http://sip.ca) et sélectionnez **Enseignants et Personnel**, sélectionnez **Excursions** puis cliquez sur **Assurance d'excursions**.

POUR FAIRE UNE DEMANDE D'ASSURANCE, ENVOYEZ UN COURRIEL À : **ADMIN@GUARD.ME**

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LA GARANTIE, ENVOYEZ UN COURRIEL À :

**MEGAN@GUARD.ME**

### Qui peut faire une demande d'assurance **guard.me**?

**guard.me** est conçu spécialement pour répondre aux besoins d'assurance voyage pour les excursions scolaires. Les bénéficiaires admissibles sont les suivants :

- Élèves • Enseignants • Bénévoles/chaperons
- Personnel enseignant et personnel de l'école

Vous recevrez une confirmation de **guard.me** que votre demande a été traitée et approuvée. Des cartes d'identité seront livrées à l'école et le SIP facturera l'école pour les primes d'assurance.

### Comment l'école peut-elle souscrire une assurance pour l'excursion scolaire?

Allez à [sip.ca](http://sip.ca) et sélectionnez **Enseignants et Personnel**, sélectionnez **Excursions** puis cliquez sur **Assurance d'excursions**.

- Examinez les garanties disponibles suivantes :

**guard.me Canada** – assurance voyage en cas d'urgence pour les excursions scolaires au sein du Canada.

**guard.me International** – assurance voyage en cas d'urgence pour les excursions scolaires en dehors du Canada.

**Veillez noter** que cette assurance doit être souscrite dans les **7 jours** qui suivent l'achat du billet d'avion et qu'une police souscrite **ne peut pas être annulée et que la prime n'est pas remboursable**.

- Sélectionnez l'option que vous souhaitez acheter.
- Envoyez un courriel à [admin@guard.me](mailto:admin@guard.me) et demandez un formulaire de demande d'assurance.
- Remplissez le formulaire de demande pour les personnes qui participent à l'excursion scolaire et qui souhaitent être assurées.
- Envoyez-le à [admin@guard.me](mailto:admin@guard.me) pour demander un devis d'assurance.
- Le devis sera envoyé par courriel à l'école.
- L'école peut faire une demande d'assurance par le biais de **guard.me**.

**Guard.me** va activer la garantie et émettre des cartes d'identité pour tous les voyageurs assurés par **guard.me** puis les envoyer par courriel.

### Comment faire une demande de règlement?

Allez à [sip.ca](http://sip.ca) et sélectionnez **Élèves et Parents** puis cliquez sur **Assurance excursion**.

## Excursions scolaires

Ce qu'il faut savoir... **avant** de partir.

**Avez-vous** une question à poser au **SIP** au sujet d'une **excursion scolaire**?

Nous recevons des questions au sujet d'excursions scolaires allant d'excursions à la bibliothèque à des voyages en Europe. Notre site Web est maintenant doté d'une fonction qui vous permettra de nous parler de votre excursion et de nous poser toute question que vous pourriez avoir. Suivez ces étapes simples pour soumettre votre demande de renseignements :

- 1 Visitez le site [sip.ca](http://sip.ca)
- 2 Sélectionnez **Enseignants & Personnel**...et connectez-vous (nom d'utilisateur : **sip** mot de passe : **student**)
- 3 Cliquez sur l'onglet **Excursions**.

Remplissez le formulaire et soumettez-le au personnel du SIP; nous communiquerons avec vous le plus tôt possible. N'oubliez pas de soumettre votre itinéraire pour **toutes les excursions** à l'extérieur du Canada.

## Accords et renonciations

Ce qu'il faut faire... et ne pas faire.

**Votre école** se voit demander de signer des renonciations, des contrats de non-responsabilité, des accords de groupe, des conventions d'indemnisation et des formulaires d'autorisation. **Que devez-vous faire?**

Voici un tableau de référence rapide pour vous aider :

Activité	Mesure à prendre
Entreprise offrant des activités pour les élèves	<b>Ne pas signer</b>
Excursions scolaires ou activités sportives	<b>Ne pas signer</b>
Location de locaux	Envoyer le contrat au centre d'éducation, au CSAP, au CCNE ou au <b>SIP</b>
Location de matériel	Envoyer une copie du contrat au centre d'éducation, au CSAP, au CCNE ou au <b>SIP</b>
Accords de groupe	<b>Ne pas signer</b>
Vous n'êtes pas sûr	Envoyer le document au <b>SIP</b> et nous vous aiderons

**Ne signez pas** de document à moins d'avoir l'autorisation de votre centre d'éducation, du CSAP ou du CCNE de signer un contrat légal en son nom.

Pour de plus amples renseignements, consultez le **RiskWrite** intitulé « Signer ou non » à [sip.ca](http://sip.ca), sous **Gestion des risques, Conseils, Contrats**.

## K-12 Safety

La formation en ligne pour vos employés vous est offerte gratuitement par le **SIP**.

Le School Insurance Program a le plaisir de poursuivre son partenariat avec le programme de **formation en ligne K-12 Safety**. Les cours **K-12 Safety** sont spécialement conçus pour les employés des écoles. Les cours de formation sont tous créés par des experts scolaires et sont disponibles sur tout appareil – ordinateurs, iPad et même smartphones – disposant d'un accès Internet.

Tous les centres d'éducation participants, le CSAP et le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse ont leur propre site de formation **K-12 Safety**. La formation **K-12 Safety** permet de suivre des formations en groupe ou dirigées par un instructeur et des formations individuelles en ligne. Les centres d'éducation, le CSAP et le CCNE peuvent même télécharger leurs politiques et surveiller si elles sont observées. Les administrateurs pourront bénéficier de rapports périodiques en temps réel par les écoles et même à l'échelle de l'ensemble de l'organisation.

**K-12 Safety** continue de localiser rapidement bon nombre de ses cours et beaucoup de cours sont déjà prêts pour vous aujourd'hui! Il y a aussi des cours en français et d'autres sont en préparation. Nous sommes convaincus que ce sera une excellente ressource pour tous les employés des centres régionaux d'éducation, du CSAP et du CCNE. Vos élèves bénéficieront ainsi d'un environnement plus sûr.

Pour obtenir plus d'informations ou pour communiquer avec le représentant **K-12 Safety** de votre centre d'éducation, du CSAP et du CCNE, veuillez contacter le **SIP** à [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca) afin de vous inscrire dans les plus brefs délais.

# SIP

School Insurance Program



Vector Solutions™

## Membres du personnel



**Bruce Macdonald** BBA CIP  
Directeur général

[bruce.macdonald@sip.ca](mailto:bruce.macdonald@sip.ca)

Office 902.480.2173

Cell 902.499.9890

Bruce planifie, organise, gère et évalue les opérations du **SIP** conformément aux objectifs établis par les membres du conseil d'administration.



**Lee-Anne Dauphinee** CIP CRM  
Gestionnaire des risques

[lee-anne.dauphinee@sip.ca](mailto:lee-anne.dauphinee@sip.ca)

Bureau 902.480.2171

Cellulaire 902.452.6173

Lee-Anne assure la gestion des risques, la limitation des pertes et le service d'achat et de renouvellement d'assurance aux souscripteurs du **SIP**.



**Cindy Norrad** CPA CGA CRM  
Contrôleuse

[cindy.norrad@sip.ca](mailto:cindy.norrad@sip.ca)

Bureau 902.480.2177

Cellulaire 902.499.0426

Cindy gère les finances du **SIP** et s'occupe également de l'approvisionnement.



**Meagan Spicer**  
Adjointe aux réclamations

[meagan.spicer@sip.ca](mailto:meagan.spicer@sip.ca)

Bureau 902.480.2170

Cellulaire 902.430.9781

Meagan s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



**Rebekah Tingley** CRM  
Adjointe à la gestion des risques

[rebekah.tingley@sip.ca](mailto:rebekah.tingley@sip.ca)

Bureau 902.480.2172

Cellulaire 902.830.2178

Rebekah aide la gestionnaire des risques et répond aux demandes de renseignements sur les excursions et les activités scolaires.



**Valencia Forrest**  
Adjointe aux réclamations

[valencia.forrest@sip.ca](mailto:valencia.forrest@sip.ca)

Bureau 902.480.2174

Cellulaire 902.229.3262

Valencia s'occupe des réclamations et du programme d'assurance-accidents pour élèves, elle répond aux demandes d'attestation d'assurance et fournit également un soutien administratif au personnel de bureau.



**Dawn Graves**  
Adjointe de direction

[dawn.graves@sip.ca](mailto:dawn.graves@sip.ca)

Bureau 902.480.2178

Cellulaire 902.719.7008

Dawn fournit un soutien administratif au personnel de bureau et travaille en étroite collaboration avec le directeur général.



### Coordonnées du bureau

Réception 902.480.2170

Sans frais 855.480.2170

Télécopieur 902.480.2179

Courriel [mail@sip.ca](mailto:mail@sip.ca)

[www.sip.ca](http://www.sip.ca)

## Conseil d'administration

### Janine Saulnier

Présidente

Conseil scolaire acadien provincial

### William « Bill » Strubank

Vice-président

Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse

### Pat Murphy

Centre régional d'éducation  
Annapolis Valley

### Wendy King

Centre régional d'éducation  
Cape Breton-Victoria

### Herb Steeves

Centre régional d'éducation  
Chignecto-Central

### Terri Thompson

Centre régional d'éducation  
Halifax

### Genna LeBlanc

Centre régional d'éducation  
South Shore

### Chris Grover

Centre régional d'éducation  
Strait

### Craig Crosby

Centre régional d'éducation  
Tri-County



School Insurance Program

**Urgences**  
24 h sur 24/7 jours sur 7  
902.448.2840

### Légalités

Le School Insurance Program détient la propriété exclusive et le droit d'auteur de l'information publiée dans *RiskWrite* et la fournit à ses souscripteurs à titre confidentiel et privilégié. Elle ne doit pas être copiée, transmise ou autrement fournie à une tierce partie sans le consentement écrit du **SIP**.

Disponible en anglais à [sip.ca](http://sip.ca)